

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION n°34/2020****OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE
CHATEAUNEUF A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA
BIBLIOTHEQUE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	26

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Sandrine BRUNET qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Il est rappelé que la Commune de Châteauneuf a signé le 25 juillet 2008 avec l'association des amis de la bibliothèque, une convention de collaboration par laquelle l'association apporte une aide bénévole au fonctionnement de la bibliothèque, assurant des missions d'accueil des lecteurs lors des permanences, d'entretien des ouvrages, et d'organisation d'événements autour du livre et de la culture.

Aux termes de la même convention, la Commune met à disposition de l'association des amis de la bibliothèque les locaux de la bibliothèque quatre fois par semaine, ainsi que le mobilier et les œuvres. Par ailleurs, afin d'organiser les dépenses liées à l'organisation des animations autour du livre prises en charge par l'association, la Commune a prévu de lui verser une subvention annuelle, laquelle doit faire l'objet d'un examen et d'un vote chaque année par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au vu de la convention du 25 juillet 2008 ;

Au vu de la demande de subvention de l'Association des Amis de la Bibliothèque, de son programme d'action 2020 et de son budget prévisionnel ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une subvention de 6 227 euros à l'association des amis de la bibliothèque

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'association.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 6 JUIL. 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 6 JUIL. 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

